

# CHAMPIONNAT NATIONAL de FOOTBALL FÉMININ À 8 de la FCD

N° /FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Stéphane SMAGUE, CTSN Football - ☎ : 06.81.53.73.77 - ✉ : [stephanesmague@yahoo.fr](mailto:stephanesmague@yahoo.fr)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## RÈGLEMENT PERMANENT

Édition - Date	Rédacteur Nom - Date	Validation Nom - Date	Pages modifiées
Édition initiale : 30/11/2019	Martial CENZATO, CTSN 04/11/2019	Éric BOULESTEIX, DTSF 30/11/2019	<b>Annule et remplace en totalité</b> le règlement n° 1577/FCD/Activités/Sports du 03/10/2018
Mise à jour n° 1 : 20/10/2020	Stéphane SMAGUE, CTSN 05/10/2020	Éric BOULESTEIX, DTSF 20/10/2020	<b>Page de garde</b> Affaire suivie par : Nouveau CTSN  <b>Page 3</b> Article 4.1. Information importante

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

## ARTICLE 4 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION

### 4.1 Le conseiller technique sportif national (CTSN), responsable du championnat

Les coordonnées du CTSN "Football" sont les suivantes :

**Stéphane SMAGUE**

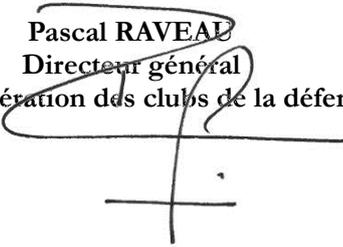
Tél. portable : 06.81.53.73.77 - Courriel : [stephanesmague@yahoo.fr](mailto:stephanesmague@yahoo.fr)

#### INFORMATION IMPORTANTE :

La participation des joueuses « Extérieures Défense » n'est plus limitée en nombre ni conditionnée par une prise de licence avant le 31 décembre de la saison en cours, à savoir du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1. Toutefois, il appartient aux responsables et encadrants des sections sportives, aux présidents de clubs et aux présidents de ligue d'être attentifs sur l'éventuelle participation d'adhérentes recrutées pour la « gagne à tout prix ».

Cependant, les adhérentes « Extérieures Défense » doivent avoir participé au moins à 50 % des rencontres qualificatives de la phase de poules pour pouvoir prétendre à participer à la phase finale. La commission sportive, les présidents de ligue, les présidents de club et le CTSN s'attacheront à surveiller l'éventuel appel à des mercenaires. Une telle démarche pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

**Pascal RAVEAU**  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense



#### Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Football"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

#### Copies à (par courriel) :

- Membres du comité directeur/FCD
- DTSF/FCD
- Conseiller technique sportif national "Football"/FCD
- Bureau activités sportives/FCD